



## Une entreprise est domiciliée à notre adresse

-----  
Par varex

Bonjour,

lorsque ma femme a voulu créer son entreprise et la domicilier à notre adresse, elle s'est rendue compte qu'une adresse était déjà domiciliée à notre adresse.

Il s'agit de la fille de l'ancienne propriétaire.

Nous avons réussi à la contacter il y a pas mal de temps via les réseaux sociaux pour lui demander de faire le nécessaire afin de ne plus être domiciliée chez nous.  
Elle a affirmé avoir fait le nécessaire mais rien ne change.

Quand on lui a demandé où ça en était, elle nous a pas reçu de manière très amicale. Quand nous lui avons dit que nous allions entamer des démarches juridiques, elle nous a dit de faire ce qu'on avait à faire.

Je voudrais savoir quelle est la marche à suivre pour aboutir à une solution.

Cordialement.

-----  
Par kang74

Bonjour

Avez vous utilisé comme source d'information l'insee ?

En effet , de nombreux sites ne sont pas à jour, et même si l'entreprise est radiée à cette adresse, elle peut encore apparaître dans les moteurs de recherche ;

Enfin je ne vois pas le préjudice pour vous, donc ne comprend pas les démarches judiciaires dont vous parler ...

-----  
Par TUT03

Bonjour

j'ajouterai, pour information, que si vous recevez du courrier destiné à l'entreprise en question, ne l'acceptez pas, ne l'ouvrez pas , il faut le déposer, intact, dans une boîte de la poste en indiquant NPAI = N'habite pas à l'adresse indiquée en gros sur l'enveloppe

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Et surtout, à mon avis, rien interdit d'avoir plusieurs entreprises à la même adresse ?

C'est le site où vous avez voulu "créer" l'entreprise qui a remonté une erreur "création impossible, une entreprise existe déjà à cette adresse" ?